

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance du 1^{er} octobre 2018

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Julie Gagné
	Johanne Fillion
MM. les conseillers	Lyne Gagnon
	Roger Vaillancourt
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2018-10-187 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-10-188 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 4 septembre 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 en apportant la correction suivante à la résolution 2018-08-184, que le prix a été réduit de 20\$ lors de la facturation originale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-10-189 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de trente-neuf mille quatre cent quarante dollars et quatre-vingt-douze (39 440,92\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de trois mille cent trente-et-un dollars et quarante (3 131,40\$), et les salaires nets payés au montant de treize mille six cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-dix (13 690,90\$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cinquante-six mille deux cent soixante-trois dollars et vingt-deux (56 263,22\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1090 à 1112.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance du 1^{er} octobre 2018

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2018-10-190 FERMETURE DU CENTRE ADMINISTRATIF ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – PÉRIODE DES FÊTES 2018 – 21 DÉCEMBRE 2018 AU 4 JANVIER 2019

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

D'autoriser la fermeture du centre administratif municipal et de la bibliothèque municipale du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

QUE l'horaire régulier d'ouverture du centre administratif reprendra le 7 janvier 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-10-191 MANDAT À M^e JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT – TRAITEMENT DE MISE EN DEMEURE VERSUS LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

DE mandater M^e Jean-Pierre Chamberland, avocat, pour entreprendre les procédures dans le traitement des mises en demeure en relation avec la réglementation d'urbanisme municipale concernant les dossiers numéros 0599-73-5316, 0798-05-8906, 1396-07-6420, 0997-75-5995, 1790-31-7720, 1198-48-0345, 1229-63-7393.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les données pertinentes à M^e Jean-Pierre Chamberland.

DE défrayer les services professionnels de M^e Jean-Pierre Chamberland, selon le tarif horaire de deux cents dollars (200 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 190 00 412.

2018-10-192 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE RÉGIONAL (SUPRALOCAUX) DE LA MRC DE LA MATANIE – AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la ville de Matane pour la gestion des équipements et infrastructures à caractère régional (supralocaux) de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier par addenda l'article 6 de l'entente afin que ce soit désormais la MRC de la Matanie qui perçoit et remet à la ville de Matane les quotes-parts requises des municipalités, selon les modalités prévues à cet article;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance du 1^{er} octobre 2018

QUE M. le maire Rémi Fortin et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'addenda à l'entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à caractère régional (supralocaux) de la MRC de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-10-193

PROGRAMME DE TRANSFERT SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - TECQ 2014-2018 – BILAN DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉALISÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réels vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-10-194

VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS - PEIGNES DE SABLEUSE – OFFRE D'ACHAT D'UNE CITOYENNE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT les peignes de quatre pieds usagés, ressources matérielles ne servant plus au service de déneigement;

CONSIDÉRANT QU'une citoyenne de Saint-René-de-Matane a déposé une offre d'achat concernant un peigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance du 1^{er} octobre 2018

DE vendre à madame Réjeanne Blouin, deux peignes de quatre pieds pour la somme de vingt dollars (20\$) en conformité avec son offre d'achat, datée du 23 septembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-10-195 VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS – BUREAU DE PROFESSEUR – OFFRE D'ACHAT D'UNE
CITOYENNE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

CONSIDÉRANT le bureau de professeur, ressource matérielle ne servant plus au service de déneigement;

CONSIDÉRANT QU'une citoyenne de Saint-René-de-Matane a déposé une offre d'achat concernant un peigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE vendre à Mme Marie-Ève Gauthier le bureau de professeur pour la somme de vingt dollars (20\$) en conformité avec son offre d'achat, datée du 18 septembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-10-196 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MATRICULE 1097-08-9204 – FIXER UN DÉLAI
POUR SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR – MUNICIPALITÉ DE SAINT-
RENÉ-DE-MATANE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-35001 déposée par les propriétaires;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-09-177 autorisant la dérogation mineure numéro 2017-35001 partiellement et conditionnellement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un délai pour régulariser la dérogation mineure, en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur dans la municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'accorder un délai jusqu'au 30 juin 2019 pour se conformer à la dérogation mineure accordée en date du 4 septembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018-10-197 TRAVAUX PUBLICS – ACHAT DE PIÈCES POUR L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT –
CAMION FORD STERLING 2001**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'équipement de déneigement de procéder à l'achat de pièces mécaniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE procéder à l'achat de pièces mécaniques pour l'équipement de déneigement chez le fournisseur Nortrax Québec Inc. de Mont-Joli, pour un montant de deux mille sept cent quarante-cinq dollars et trente-sept (2 745,37\$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance du 1^{er} octobre 2018

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 649.

2018-10-198

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ARCHITECTE M. MARCEL BANVILLE – CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICES (LOCAUX POUR LES FERMÈRES, LA BIBLIOTHÈQUE ET LA PATINOIRE) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-09-183 mandatant l'architecte M. Marcel Banville de la firme Groupe Architecture MB inc. pour la préparation d'esquisses sommaires et d'estimation des coûts du projet de construction d'un bâtiment abritant les fermières, la bibliothèque et desservant la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'accepter partiellement l'offre de service présentée en date du 17 septembre 2018, soit l'offre pour le dossier préliminaire (esquisse, devis et estimation préliminaire) au montant de sept mille dollars (7 000\$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste revenus des éoliennes.

2018-10-199

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT – APSAM – RENCONTRE DU REGROUPEMENT RÉGIONAL DU BAS-SAINT-LAURENT – 17 OCTOBRE 2018 À MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à l'activité de perfectionnement dispensée par l'Apsam, « Rencontre du regroupement régional du Bas-Saint-Laurent », qui se tiendra le 17 octobre 2018 à Matane.

QUE les frais d'inscription et de transport sont à la charge de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 310.

2018-10-200

AUTORISATION – ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT – CONDUITE DE CAMION DE DÉNEIGEMENT – DU 12 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2018 – RIMOUSKI

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'autoriser l'opérateur et préposé à l'entretien Patrick Côté à s'inscrire à l'activité de perfectionnement dispensée par la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, « Conduite de camion de déneigement », qui se tiendra du 12 novembre au 30 novembre 2018 à Rimouski.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport sont à la charge de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est admissible à une subvention à la formation attribuée par Emploi-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance du 1^{er} octobre 2018

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 310.

2018-10-201

NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI – POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE 2018-2022 – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la politique numéro 2018-01, intitulée « Politique familiale municipale 2018-2022 »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité pour assurer le suivi de la politique familiale municipale 2018-2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE nommer Mme Joyce Bérubé, représentante question famille, Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Rémi Fortin, maire et Mme Noémie Fournier, représentante jeunesse pour former le Comité de suivi de la Politique familiale municipale 2018-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – TABLE EN LOISIRS DE LA MATANIE

Étant donné le manque d'intérêt manifesté relativement à cette nomination, le point est remis à une séance ultérieure.

2018-10-203

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA FÊTE CHAMPÊTRE – PROFIL FINANCIER DU COMITÉ DES LOISIRS AU 31 AOÛT 2018

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport d'activité de la fête Champêtre et du profil financier du Comité des loisirs de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-10-204

APPROBATION – TRAVAUX DE VOIRIE – ENTRETIEN D'ÉTÉ 2018 – AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu en date du 21 septembre 2017 la confirmation d'une aide financière au montant de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) du Ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est répartie sur trois années budgétaires, soit un premier versement de trente mille dollars (30 000\$) durant l'exercice financier 2017-2018, un deuxième versement de trente mille dollars (30 000\$), au cours de l'année financière 2018-2019 et le solde de 15 000\$ durant l'année budgétaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de nouvelles recommandations et par respect des priorités de la municipalité, il a été consenti par le Ministère des Transports à ce que le montant de trente mille dollars (30 000\$), prévu à l'exercice financier 2017-2018, soit reporté à l'année 2018-2019, ce qui portera le versement de l'année financière 2018-2019 à soixante mille dollars (60 000\$), le solde sera versé à l'année budgétaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est accordée pour l'amélioration des chemins municipaux sous la juridiction municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance du 1^{er} octobre 2018

D'approuver les dépenses encourues pour l'exécution de travaux de voirie, entretien d'été, pour un montant de cent six mille cinquante-et-un dollars et soixante-dix-neuf (106 051,79 \$), taxes incluses, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été réalisés sur les rues des Pins et des Bouleaux dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QU'un dossier est constitué afin de regrouper tous les documents pertinents aux fins d'un audit possible sur la conformité d'utilisation de la subvention.

DE transmettre la présente résolution au Ministère des Transports du Québec, direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'au député de Matane-Matapédia M. Pascal Bérubé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-10-205

AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE LA MATANIE – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE JUSQU'À L'ACCUEIL JOHN SUR UNE DISTANCE DE 2,5 KM

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue avec la MRC de La Matanie pour le déneigement du chemin de la Réserve-Faunique jusqu'à l'accueil John sur une distance de 2,5 km (résolution numéro 2017-12-217);

CONSIDÉRANT QUE les parties sont satisfaites de l'entente intermunicipale et désirent reconduire l'entente intermunicipale en y ajoutant une clause de reconduction pour des périodes successives d'une (1) année à l'article 2.3 durée du contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.4 « Prix forfaitaire » est modifié pour y inclure une augmentation annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la signature d'une nouvelle entente intermunicipale avec la MRC de la Matanie pour procéder au déneigement du chemin de la Réserve-Faunique jusqu'à l'accueil John sur une distance de 2,5 km;

QUE le maire M. Rémi Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-10-206

AUTORISATION DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT – 102, CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CHALET ACQUIS PAR VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'est portée acquéreur du bâtiment situé sur le lot 41-P, Rang NE, canton Tessier à Saint-René-de-Matane, matricule 1889 80 3038.02, tel qu'il appert au certificat d'adjudication daté du 11 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé dans le certificat d'adjudication, que l'acheteur doit procéder à l'enlèvement et au déménagement de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la soumission présentée par Les Entreprises de Construction St-Raymond inc. au montant de trois mille sept cent cinquante-sept dollars et trente-sept (3 757,37\$), taxes en sus, pour la démolition, le transport et la disposition des rebuts tel qu'il appert à la soumission datée du 25 septembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance du 1^{er} octobre 2018

2018-10-207

DEMANDE D'APPUI – AMÉNAGEMENT D'UN VERGER COMMUNAUTAIRE – NOTRE JARDIN BIOLOGIQUE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Notre Jardin Biologique » a pour mission la gestion du jardin communautaire et la promotion des pratiques biologiques auprès de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme vise aussi à réduire les inégalités sociales de santé en offrant des alternatives permettant de se nourrir sainement à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la participation citoyenne et les liens intergénérationnels sont au cœur de ses actions;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite aller plus loin dans ses actions en développant le volet fruitier en mettant en place un verger communautaire sur le terrain adjacent au cimetière, en plein cœur du village et à proximité du centre communautaire et de l'école;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer l'organisme « Notre Jardin Biologique » dans le cadre de son projet de verger communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-10-208

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 – PROJET – RÉFECTION DES INTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à effectuer le paiement du décompte progressif n° 3, daté du 1^{er} octobre 2018, à « Allen Entrepreneur Général inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Réfection des installations de production et de distribution d'eau potable » pour un montant de huit mille quatre cent soixante-et-onze dollars et quatre-vingt-quatorze (8 471,94\$), taxes incluses, et ce, selon les recommandations de Tetra Tech QI inc.

DE transmettre copie de la présente résolution à Allen Entrepreneur Général inc. et à Tetra Tech QI inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 01 726.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de septembre 2018 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-10-209

MODIFICATION DES RENCONTRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

DE demander au service de sécurité incendie de la MRC de la Matanie de modifier l'horaire des rencontres pour les placer en soirée au lieu qu'en journée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance du 1^{er} octobre 2018

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2018-10-210

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1er octobre 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 5

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière